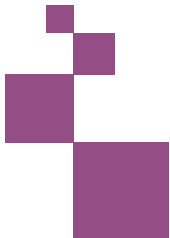


# LE PRIIME

## PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI

### EMPLOI-QUÉBEC



Si vous êtes une personne immigrante ou appartenant à une minorité visible, vous pourriez bénéficier d'une aide pour acquérir une première expérience de travail dans votre domaine.

Une subvention versée à l'employeur vous permettra d'accéder à un premier emploi dans votre domaine de compétence. De plus, vous pourriez bénéficier d'une formation ou d'un accompagnement pour favoriser votre intégration au marché du travail.

#### QUI EST ADMISSIBLE?

Pour être admissible, vous devez :

- avoir obtenu la résidence permanente depuis moins de cinq ans **ou** appartenir à une minorité visible (naissance au Canada ou à l'étranger);
- ne pas avoir d'expérience dans votre métier ou votre profession au Canada ou aux États-Unis.

#### QUELLES SONT LES CONDITIONS?

- La subvention versée à l'employeur doit vous permettre d'accéder à un **emploi durable**.
- L'emploi doit être lié à votre **domaine de compétence**.
- Sauf exception, l'emploi visé doit compter au moins **30 heures** de travail par semaine.
- Généralement, la subvention ne peut pas dépasser **30 semaines**, mais elle peut se prolonger jusqu'à un maximum de 52 semaines si des circonstances particulières le justifient.

## COMMENT FAIRE?

Vous devez d'abord rencontrer une agente ou un agent du centre local d'emploi pour une **évaluation de vos besoins**. Cette évaluation permettra de déterminer si le **Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)** est la solution la plus appropriée pour vous aider à obtenir un emploi.

Dans certains cas, une **lettre d'admissibilité au PRIIME** pourra vous être remise pour faciliter votre recherche d'emploi.

## DES QUESTIONS?

Composez le **1 877 767-8773** ou rendez-vous au **centre local d'emploi (CLE)** de votre région.

Pour connaître les coordonnées de votre CLE, composez sans frais le **1 877 767-8773** ou consultez le **Localisateur de centres locaux d'emploi (CLE)** sur le site d'Emploi-Québec : [www.emploiquebec.gouv.qc.ca](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca).

## NOTES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Le PRIIME est offert par Emploi-Québec en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et Investissement Québec.

### MISE EN GARDE

Le présent document d'information générale n'a aucune valeur juridique.